

Sensibilisons nos élèves, citoyens de demain, aux enjeux de l'eau, de la biodiversité et du climat

# Classes Eau-Biodiversité Collèges en Côtes d'Armor

Année scolaire 2024-2025

## **Un dispositif ouvert**

- À toutes les collégiennes et tous les collégiens des Côtes d'Armor.
- À toutes les disciplines scientifiques, littéraires, artistiques, sportives...
- · Sur les temps scolaires ou périscolaires,
- Par classe ou groupe de 10 élèves minimum, encadré par un adulte.

## Une pédagogie active

La classe Eau-Biodiversité encourage :

- les **rencontres** avec des professionnels de l'eau et de la biodiversité et du climat,
- les **visites** pour se confronter aux réalités du terrain,
- les **ateliers** ou les élèves sont au cœur de l'action,
- les **échanges** au sein, à l'extérieur du collège et entre collèges.

La classe Eau-Biodiversité se concrétise par la réalisation de productions.

### Des animations variées

- Aux thèmes libres: les enjeux climatiques, l'eau et la biodiversité des zones humides, agricoles, rurales, urbaines...
- À proximité, au sein de l'établissement ou sur des sites naturels sensibles départementaux.
- Des animations proposées en partenariat avec les Maisons Natures et les structures d'éducation à l'environnement, au tarif maximum de 350€ la demi-journée par classe ou groupe (cf. volet animation).

## **Un objectif**

Sensibiliser et impliquer les collégiens dans l'action via :

- la réalisation de productions diverses : écrits, expositions, compositions artistiques, vidéos, radio...
- la valorisation, la diffusion de leurs travaux au sein et à l'extérieur du collège.

#### Un soutien financier

Une d'aide du Département et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à hauteur de 400€/classe pour un budget minimal de 500€ pour :

- les animations,
- les productions,
- les frais de transports sous conditions.

En sont exclus, les outils numériques.

## À savoir

Le dispositif Classes Eau-Biodiversité Collèges en Côtes d'Armor rejoint les Objectifs de Développement Durable (ODD) mis en place par les Nations Unies.



#### **Un calendrier**

Nouvelles dates

24 fév. 2025 > dépôt de candidatures.

**3 mars 2025** > validation des projets.

#### Du 16 au 23 juin 2025 dernier délais

> dépôt du « Bilan d'activités » annexé des productions des élèves ouvrant droit au versement de la subvention.

### Des liens pour faciliter les échanges

- Le site du Département : https://cotesdarmor.fr/appels-projet
  - un livret animation donnant accès à une pré-sélection de structures d'éducation à l'environnement et de sites naturels sensibles départementaux,
  - deux formulaires : l'acte de candidature pour février et le bilan d'activité en iuin
- Le site ADAGE du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse.
- Un contact à la Direction de l'Environnement du Département des Côtes d'Armor:

Annick.Bouedo@cotesdarmor.fr







